



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **QUATRE JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **28 juin 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-44

Convention d'utilisation du domaine public – Bar-restaurant « Au Relais d'Antan ».

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer quant à l'octroi d'un droit de place au Bar-restaurant « Au Relais d'Antan » sur le parking de la place du centre pour l'installation d'une terrasse destinée à vendre des boissons compatibles avec sa licence IV, considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser cette occupation temporaire du domaine public et d'en fixer les conditions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** l'occupation temporaire du domaine public par le Bar-restaurant « Au Relais d'Antan » à hauteur du parking de la place du centre,
- **DIT** que cette autorisation sera accordée à compter de la délivrance de l'autorisation et ce jusqu'au 15 octobre 2024,
- **DIT** que le montant de la redevance correspondante est fixé à l'euro symbolique,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

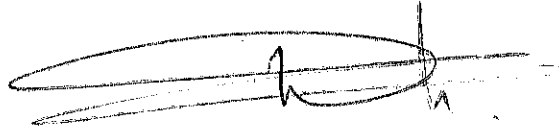
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240704-DE2024-44-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240704-DE2024-44-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024